
A MES ENFANTS

YVES, ARMELLE, GUILLEMETTE ET JEAN-PIERRE
LESAGE DE LA HAYE

Ces premières pages de l'histoire d'une terre très aimée.

SOURCES

Archives d'Ile et Vilaine

Archives de Vitré et de Châteaubriant

Archives de Marcillé-Robert

Manuscrits inédits de MM. Charles Elliot de Clinchant et Raoul Lesage De La Haye (papiers de famille)

Histoire de Bretagne, d'Edmond D'Urtelle de Saint Sauveur

Histoire de Bretagne, d' Artur Lemoyne de la Borderie

Histoire de Bretagne, de Pierre le Baud

Histoire de Bretagne, de Dom Lobineau

Preuves de l' Histoire de Bretagne, de Dom Morice

Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne, du Père du Paz

Chroniques de Vitré, de Pierre le Baud

Cent ans de vie vitréenne, de Frain

Recueil des actes de Jean V, de Blanchard

Histoire poétique du XV ème siècle, de Pierre Champion

Un soldat poète du XV ème siècle, Jean Meschinot, d'Edouard Lemarent de Kerdaniel

Le Département d'Ile et Vilaine, de P. Banéat

Géographie pittoresque d'Ile et Vilaine, de A. Orain

Bulletins archéologiques de l'Association Bretonne

Bulletins de la société Archéologique d'Ile et Vilaine, etc

I

ORIGINES DE LA SEIGNEURIE

Dans les toutes premières années du XI^{ème} siècle, au lendemain des invasions des Normands qui avaient pillé les églises et les monastères, égorgé les ministres du culte, ravagé les propriétés, maltraité les populations, laissant sous leurs pas des monceaux de ruines, des amas de cendres, d'innombrables cadavres, une œuvre de résurrection s'imposait.

Cette œuvre, la maison de Bretagne s'efforça de la mener à bien.

Et pour mener cette œuvre à bien, il fallut à la maison de Bretagne de solides concours. Le duc Geoffroy, comte de Rennes, trouva un auxiliaire hardi dans Riwallon, auquel il concéda un fief en bordure du Maine et de l'Anjou, aux frontières du royaume de France.

Riwallon le Vicaire _ ce titre correspondant à celui de vicomte indique la jouissance de certains privilèges _ habitait auparavant le pays d'Auray. A la suite d'un sanglant conflit qui l'opposa au sire de Guéméné-Héboy, il vint vers Rennes où le duc de Bretagne, Geoffroy, lui réserva un accueil favorable et lui concéda ce fief qui deviendra la puissante baronnie de Vitré.

Le lieu où se confluent la Seiche et l'Ardaine occupait sur les marches de Bretagne une position qui le destinait à un rôle de premier plan. Riwallon, qui entendait assurer la défense de son domaine pour y travailler en paix à la restauration de sa prospérité et contribuer à la sauvegarde du duché, comprit l'intérêt stratégique de Marcillé. Il y édifia un château en même temps qu'il en construisait un autre à Vitré.

Le château de Marcillé, élevé vers 1010 à l'occident de la ville, sur le sommet d'une butte de terre dominant l'étang et ces 2 voies de communication que constituaient à l'époque la Seiche et l'Ardaine, n'étaient qu'une tour de bois défendue par un profond fossé, bordé extérieurement par une forte palissade.

Ce château ira se transformant d'un siècle à l'autre, répondant toujours aux nouveaux besoins de défense en face de l'incessant perfectionnement de l'armement. Nous suivrons les principaux changements de la forteresse en étudiant les plus intéressants des faits de guerre dont elle fut l'héroïne jusqu'à sa destruction comme repaire de Ligueurs aux temps des troubles religieux.

Un château était un moyen utile, indispensable même pour la protection du duché. C'était aussi malheureusement un élément de désordre.

La concession d'un fief, transmissible à la descendance de son bénéficiaire, consentie par le souverain à des parents, à des amis, à de fidèles serviteurs, avait certainement comme avantage d'assurer une défense permanente du duché.

Les feudataires, de nobles guerriers pleins d'expérience, récompensés de leur courage par les honneurs et par les substantiels revenus de leur domaine, destinés par leur éducation au commandement et combat, dressaient des fortifications, réunissaient et entretenaient des hommes d'armes, guerroyaient, si besoin était, à la tête de leurs soldats.

Le château de Marcillé, place de frontière, rendit d'appréciables services à la cause du duc, car il était une sentinelle avancée en face des insatiables convoitises des rois de France.

Mais une telle organisation militaire eut le danger d'élever devant l'autorité centrale, des seigneuries qui acquirent avec la puissance, beaucoup de témérité, trop d'ambition. Les feudataires, vaillants, hardis, jaloux, cherchant volontiers la guerre, ne se contentèrent pas de la faire pour le duc, dans l'intérêt général de la Bretagne.

Pendant plusieurs siècles, des sanglants conflits les opposèrent les uns aux autres et parfois les jetèrent contre leur prince. Le peuple souffrit de ces querelles tragiques qui amenaient avec des invasions des soudards, des dévastations plongeant dans la misère les humbles gens, laboureurs, artisans, commerçants, dont les récoltes étaient incendiées, les ateliers pillés, les boutiques ruinées.

II

LA MAISON DE VITRÉ

Nous savons que, dans les premières années du XI^{ème} siècle, Riwallon le Vicaire fonda les châteaux de Marcillé et Vitré. Il allait de l'un à l'autre, s'efforçant de maintenir l'ordre et de restaurer la prospérité dans son domaine. Comme il n'ignorait pas le bien que répandait autour d'eux les moines, il en établit sur les bords de la Seiche dans un prieuré qui releva de l'abbaye célèbre de Marmoutier.

Les héritiers du Vicaire ne séparèrent jamais la châtellenie de Marcillé de celle de Vitré. Elles demeurèrent jusqu'à la Révolution de 1789 soumises au même seigneur.

Toutefois leur sort ne fut point égal. Si Tristan, fils de Riwallon, donna la préférence à Marcillé (où, sur sa demande, il inhumé vers 1040) Robert, son successeur, après avoir aimé le château des rives de la Seiche, s'en détacha à la suite d'un lamentable incident et prit Vitré comme résidence habituelle.

De ce fait, Vitré devint chef-lieu du fief, au détriment de Marcillé et l'administration de la baronnie s'y installa.

Notons que les Marcillaciens ne tinrent pas rigueur à Robert de ce départ, puisqu'ils associèrent son nom à celui de leur paroisse.

La famille de Riwallon devint la maison de Vitré.

Succédèrent au Vicaire maints nobles sires, de preux croisés qui répandirent leur sang pour la délivrance du tombeau du Christ, des sages, de saints pèlerins qui visitèrent Rome et Jérusalem, et aussi, hélas, parfois des violents qui furent châtiés de leurs excès par la privation momentanée de leur fief ; des guerriers, plus épris de se mesurer avec un adversaire que du goût de bien gouverner ; des courtisans du prince, moins soucieux de s'intéresser au sort de leurs vassaux que de plaire au souverain et d'en obtenir des faveurs.

Dans son ensemble la maison de Vitré s'est comportée avec honneur et a acquis des droits, par ses qualités, à la reconnaissance de ses vassaux.

La descendance mâle de Riwallon s'éteignit à la Croisade en la personne d'André III qui mourut à la bataille de Mansourah.

La baronnie, par mariage, devait ensuite passer à diverses familles, d'abord aux Laval, puis aux Montfort, aux Rieux, aux Coligny et finalement aux La Trémoille.

Les successeurs de Riwallon furent de grands seigneurs. L'un d'eux s'entendit proclamer le premier baron de Bretagne. D'autres parmi les plus illustres familles de France eurent la place d'honneur.

Nos sires conclurent de belles alliances. Ils épousèrent les filles de hauts et puissants voisins. Leur sang se mêla aussi à celui de maisons royales.

A belle part de Riwallon s'ajoutèrent au cours des siècles, en Bretagne, en France, voire en Angleterre, de riches domaines. Des fiefs en furent détachés qui passèrent à des branches

cadettes de notre maison. Et nos jeuneurs, sous le nom de leur château continuaient, avec moins de splendeur sans doute mais autant de noblesse, la tâche des aïeux.

III

MARCILLÉ ET SES SEIGNEURS

Robert, dont le nom devait par la suite s'associer à celui de Marcillé, était pieux, brave, fidèle à son engagement. Il accomplit, entre autres pèlerinages, ceux de Rome et de Jérusalem. Comme ce petit-fils de Riwallon revenait de Terre Sainte, un piège lui fut tendu ; il y tomba et fut fait prisonnier.

Son adversaire exigea une lourde rançon. Il réclama à Robert une partie de ses terres. Celui-ci accepta le marché et ne renia jamais ce consentement qui lui avait été arraché, pourtant, par la violence à la suite d'un guet-apens.

Robert était aussi un guerrier. Non seulement il prit part, au côté de Guillaume le Conquérant, à sa fameuse expédition d'Angleterre, mais encore il livra des batailles à ses voisins, notamment à Brient, le sire de Châteaubriant.

Jonas, dit Gingomare, le prieur de Marcillé, en qui Robert avait mis toute sa confiance, devant les pillages dont se rendaient coupables les hommes d'armes de Vitré et de Châteaubriant, avait déserté son poste, emmenant avec lui tout ce dont il put se charger. Le moine avait pris la fuite pour chercher asile près du comte Geoffroy, dit Martel, à Angers, laissant ainsi les fidèles sans le secours de son ministère.

Geoffroy Martel était dans sa chambre, à Angers, quand s'annonça Jonas qui fut introduit près de lui. Le religieux s'inclina devant le seigneur qui lui rendit son salut et sollicita, le genou ployé, sa bénédiction. Le moine raconta qu'il fuyait la guerre que se livraient Brient et Robert et implora un asile que le comte consentit à lui donner, l'invitant même à le choisir.

Jonas exprima le désir de se retirer à Carbay, se proposant de cultiver toute la terre entre Pouancé et Châteaubriant. Mais il avoua sa crainte d'avoir à subir des ravages de la part du seigneur de ce second domaine. Geoffroy dissipa cette inquiétude, assurant au moine qu'il n'avait rien à redouter de ce voisin et le congédia, lui octroyant ce qu'il demandait et le priant de s'entendre avec les tenanciers du fief.

Geoffroy Martel convoqua son lieutenant de Pouancé, Landry, et lui recommanda comme la prunelle de ses yeux les intérêts de Jonas et des pieux compagnons qu'il rassemblerait. Le moine, au lieu actuel de la Ménesterie, éleva un prieuré qui n'était d'aucun diocèse, mais où, dès le XIII^{ème} siècle, l'évêque d'Angers avait droit de gîte et de repos. Le saint établissement, ainsi que la paroisse de Carbay elle-même, souffrirent longtemps de la pauvreté.

Robert fut très peiné par cette fuite qui ruinait ses projets. Il quitta Marcillé pour Vitré où il fit construire un beau château de pierre en l'honneur de sa femme Berthe de Craon.

La tour de bois de Riwallon et le terrain qui la défendait furent cédés par Robert au prieuré de Sainte Croix qu'il fonda et qui eut, sous sa dépendance, celui de Marcillé.

Si les barons de Vitré ne résidèrent plus à Marcillé, ils y revinrent volontiers faire des séjours. Dans cette petite ville point de troubles à redouter, de plaintes à entendre, de difficultés à résoudre, c'était le calme reposant d'une cité dotée d'une administration

complète. Il y eut d'abord le maire et le prévôt, puis le receveur du château et le capitaine, enfin les officiers de la seigneurie, le sénéchal, l'alloué, le lieutenant et le procureur.

Sans doute le départ du seigneur fit-il perdre au pays les avantages qui résultent toujours de la présence d'un tel personnage, et cela dès 1070. Cependant Marcillé ne souffrit point trop de ce départ, car les seigneurs ne cessèrent de donner à son endroit des marques de sollicitude affectueuse dont il convient de citer quelques-unes à titre d'exemple.

En 1161, un dédommagement fut accordé au prieuré de Marcillé, victime d'une inondation. En 1205, la Seiche inonda Amillé et l'étang déborda à Marcillé : le seigneur s'efforça encore de réparer le préjudice subi. De nouvelles inondations se produisirent en 1239 et les victimes en furent indemnisées.

Guy XII, baron de Vitré et comte de Laval, alla à Retiers, en 1399, recevoir l'hospitalité qu'on lui devait à cause de la jouissance des Landes. Celles-ci relevaient du seigneur de Marcillé envers qui les usagers s'obligeaient à acquitter tous les 7 ans une somme de 25 livres ou offrir un dîner.

Cette année 1399, le seigneur choisit le dîner qui devait être servi à lui-même ainsi qu'à sa suite et à tous ceux qu'il inviterait.

Guy XII gagna Retiers avec un grand nombre de gentilshommes du pays de Vitré qui firent un magnifique repas auquel participèrent à leur manière les chevaux, les chiens et les faucons. Après le festin, la joyeuse compagnie s'arrêta à la Chenaudière où Jean de Coësmes versa généreusement à boire.

Lors des déplacements des seigneurs vers Redon, Châteaubriant, Nantes, ainsi qu'au retour de ces voyages accomplis à l'occasion de pèlerinages, de sessions des Etats, de cérémonies de famille, de visites au duc, il y avait à Marcillé de « grandes couchées ».

Ces « grandes couchées », c'était l'arrêt pour un court séjour du baron et de tout son train qui comprenait des dames, des officiers, des cuisiniers, des pages, voire des courtisans ou des poètes comme Jean Meschinot, sieur des Mortiers, que Marcillé s'honore d'avoir eu plusieurs fois pour hôte.

De ces « grandes couchées » le commerce local tirait un bon profit. Et lors de ces passages du baron bien des pauvres gens étaient l'objet de générosité. Le seigneur s'intéressait encore aux moines et à leurs élèves...C'est ainsi qu'en 1471, Guy XIV donna une gratification de 5 sols aux écoliers et au clerc, leur maître qui perçut cette somme des mains de Jean d'Auvergne, le châtelain.

IV

LA CAPITAINERIE DISPUTÉE

La capitainerie était un poste envié qui fut confié au sire de Tinténiac, au redonnais Mancel, à l'écuyer Raoul de Bas-Gatz et à maints autres.

En 1471, autour de ce poste, éclata la dispute des Meschinot avec les Gallivier du Boisbrassu.

Jean Meschinot, le poète, et le sieur Gallivier réclamaient tous les deux la capitainerie, chacun pour son fils. Ce fut le premier qui allait l'obtenir.

Cette querelle qui ne fut résolue que deux ans plus tard, par un accord proposé par le duc, eut un certain retentissement.

Pierre Gallivier du Boisbrassu et son père, un récent anobli issu d'un serviteur loyal et estimé du duc Jean V, furent accusés par les Meschinot d'injures verbales. Un procès s'ensuivit. Les plaignants, pour influencer les juges, sollicitèrent des témoignages et le poète intervint même par une œuvre en vers, « le banni de liesse ».

Après des serments sur les reliques de Saint Hervé, en l'église cathédrale de Nantes, et une évocation devant le conseil du duc François II, l'affaire fut soumise à Olivier du Breil, sénéchal de Ploërmel.

Le 9 février 1473, la querelle se termina, le duc ayant proposé un accord accepté de part et d'autre.

V

FAITS DE GUERRE

Henri Beauclerc, fils de Guillaume le Conquérant, s'était emparé de la couronne d'Angleterre au détriment de son frère aîné, Robert Courtchaise. Il lui prit encore la Normandie à la suite d'une guerre qui se termina par la victoire de Beauclerc à la bataille de Tinchebrai en 1106.

Le duc de Bretagne, qui avait joué dans cette guerre un rôle décisif comme allié du roi Henri, reprocha à André de Vitré de lui avoir refusé son concours et il lui saisit son domaine qu'il lui restitua plus tard à la paix du Pont d'Acigné, autorisant alors le baron de Vitré à bâtir à Marcillé un nouveau château.

Ce nouveau château fut construit en 1108, à l'emplacement du précédent. Plusieurs tours se dressèrent, faites, cette fois en pierre. A la palissade, on substitua des remparts d'épaisse maçonnerie.

Le duc de Bretagne, Conan III, malgré les liens qui l'unissaient à Robert de Vitré, fils d'André, son ami d'enfance, qui avait fait avec lui le pèlerinage d'Angers et s'était voué à Saint Nicolas pour l'amélioration de sa santé, résolut de le déposséder de ses biens à la suite de plaintes formulées contre le baron par ses vassaux qui lui reprochaient son injustice et son extrême sévérité.

La confiscation d'un fief châtiât les seigneurs accusés d'abuser de leur autorité.

Robert II résista. Ce fut la guerre. Après des revers qui l'obligèrent à chercher asile successivement chez plusieurs de ses voisins, le baron de Vitré groupa quelques seigneurs mécontents – dont le sire de la Guerche – et réussit, dans les débuts de 1144, à livrer au duc, sur les bords de la Seiche, à l'extrémité est de l'étang de Marcillé, une grande bataille qui fut pour son adversaire une sanglante déroute.

Robert occupait la rive gauche du cours d'eau. Le duc tenait la droite, où il avait fixé rendez-vous à son allié le comte d'Anjou. Le baron de Vitré, dont la présence sur les bords de la Seiche fut gardée très secrète, mais qui, par contre, devait bien connaître et la position et les projets de Conan, n'attendit point l'arrivée de comte d'Anjou pour déclencher l'offensive. Il réussit par surprise à franchir le cours d'eau et se jeta sur l'adversaire à qui il enleva la plupart de ses soldats, sa tente, son lit, ses habits. Il put ainsi récupérer son fief.

Cette bataille de Marcillé dite aussi du Pont de Visseiche, achevait une lutte de neuf années, marquées par des carnages et de nombreux incendies, furent une période de grande souffrance pour le pays.

André II de Vitré obtint du duc Jean Leroux l'autorisation de compléter les fortifications du château de Marcillé. Les travaux furent exécutés au début du XIII ème siècle.

Le château restauré avait la forme d'un pentagone. Chaque côté des murailles se terminait par une tour. Cette ceinture défendait un fier donjon.

Dans les dernières années de la guerre de Cent Ans, si fertile en événements militaires de tous genres, un conflit familial éclata entre Jean V, duc de Bretagne, et son neveu le duc d'Alençon.

Ce dernier avait enlevé Jean de Malestroit, évêque de Nantes, chancelier de Bretagne, et l'avait finalement enfermé au château de Pouancé.

En novembre 1431, toutes les places frontières, notamment Marcillé-Robert, furent garnies par Jean V de troupes bretonnes et anglaises sous le commandement suprême du comte de Laval, lieutenant-général du duc de Bretagne.

A Marcillé résidait la plus importante garnison aux ordres, successivement ou simultanément, des sires d'Acigné, de Kersaliou, de La Marzelière, d'Espinay, Jean et Hervé de Malestroit. La mission de ce détachement était de mettre un terme aux méfaits des gens du duc d'Alençon qui occupait la Guerche, brulant et pillant aux alentours. Un château de Piré, le manoir du Plessis-Guériff, s'élevant sur la route de Boistrudan, fut la proie de ces soudards. Enlevé par un audacieux coup de main, le manoir du Plessis-Guériff vit sa garnison, commandée par l'anglais Georges Rigman, tuée ou captive, et disparut dans les flammes.

Le duc de Bretagne, lors de ce conflit, utilisa les services d'un fameux capitaine anglais, protégé et compagnon de Bedford, sir John Falstaff. Ce personnage, que Shakespeare fit entrer dans la légende, partit de Marcillé, en janvier 1432, avec 260 lanciers et archers, pour mettre le siège devant le château de Pouancé.

En avril 1471, Jean Meschinot, fils du poète, obtenait la capitainerie du château de Marcillé, poste autour duquel éclata une querelle que nous avons évoquée au chapitre précédent. En prévision d'un retour possible des hostilités avec Louis XI, le nouveau capitaine fut chargé de moderniser les moyens de défense de la ville et de la forteresse. Celle-ci fut reconstruite dans le style de l'époque.

Le corps principal du château se composait de six tours reliées par des murailles. Le tout formait un cercle, entouré de douves. A l'intérieur du cercle, il y avait une grande cour et un puits. Le donjon s'élevait également à l'intérieur du cercle, au nord-ouest, en bordure des murailles. Au nord-ouest, près du donjon, les murailles étaient percées d'une entrée avec pont-levis donnant sur le lieu dit les Gasts.

Les murs des tours en maçonnerie grossière, comme les murailles d'ailleurs, avaient trois mètres cinquante d'épaisseur.

La chapelle du château fut également restaurée. Celle-ci était une fondation très ancienne. Son existence est en effet établie dès 1190. Cette année là, un accord fut conclu entre André de Vitré et le prieur de Sainte Croix. La convention qui prévoyait au profit des deux parties contractantes divers avantages, décidèrent qu'un moine serait adjoint à celui qui depuis bien des années exerçait son ministère à Marcillé. Le nouveau religieux, tenu, sous peine de destitution, à donner entière satisfaction à son noble maître, célébrait la messe au château lorsque le seigneur et son épouse y résidaient. Pendant les troubles religieux qui opposèrent les Ligueurs aux Protestants, en l'absence du recteur François Mancel qui se réfugia au Theil de Bretagne, dans des conditions que nous étudions au chapitre suivant, la garnison du château fit ses Pâques dans la chapelle. Celle-ci, élevée à l'ouest de la forteresse, sur l'éperon dominant le virage de la côte des Bas-Gasts, devait disparaître avec le château dans l'incendie du 15 avril 1595.

La défense de la ville consistait en une fermeture quasi-complète. L'accès était surveillé par les ouvrages de trois portes.

La première, dite Porte Morel, dressée à la hauteur du chemin de la Landelle, livrait le passage en direction du bourg.

La seconde, au sud-ouest de la forteresse, ouvrait sur l'Ile.

La dernière, dont on voit encore des vestiges, s'élevait dans le Tertre, qui n'était à l'époque qu'un sentier difficile à pratiquer. De cette troisième porte partait un rempart qui rejoignait la forteresse et assurait la défense de la ville à l'ouest.

Le côté septentrional de la ville, le moins exposé aux attaques, n'était défendu que par une rangée d'habitations.

Des sentinelles occupaient à la Ville Bedon deux postes de guet avancés.

La garnison du château, en cas d'investissement de la place, pouvait s'enfuir par un souterrain dont l'entrée était aménagée à l'intérieur de la forteresse et dont la sortie prenait l'aspect d'une cave voutée encore apparente aux Bas-Gasts.

Les précautions de Jean Meschinot étaient le fruit d'appréhension que les faits allaient amplement justifier.

En 1472, Louis XI, roi de France, était en guerre avec François II, en juillet 1472, assiégé dans le château de Marcillé, tenait courageusement tête à l'envahisseur.

Dans cette guerre, Louis XI remporta quelques avantages. Il occupa les places de la Guerche, d'Ancenis, de Machecoul, tandis que François II, en juillet 1472, assiégé dans le château de Marcillé, tenait courageusement tête à l'envahisseur.

Cette guerre, terminée par des négociations, sans qu'il n'y eut ni vainqueur ni vaincu, laissa le pays dans un grand état de misère.

Durant cette guerre, en effet, Marcillé fut la proie des pillards des deux armées. Seules les maisons restèrent debout. Les soldats emportaient les récoltes, les meubles, l'argent et laissèrent les habitants de la ville et de la campagne dans le plus grand état de pauvreté. Par comble de malheur, la peste se déclara dans le pays et y fit de terribles ravages. Cette épidémie est commémorée par une croix de granit à bubons, élevée anciennement près du prieuré et actuellement dressée au cimetière.

Après cette guerre et cette épidémie de peste, il n'y eut plus à Marcillé que quelques habitants, des veuves, des orphelins qui tous vivaient dans une effroyable misère.

Comme ces pauvres gens savaient que l'on ne pouvait faire appel en vain à la pitié du duc, ils lui adressèrent une requête afin d'être exemptés d'impôts.

Il apparaît que les gens de la ville et ceux de la campagne s'adressèrent séparément au souverain.

Les gens de la ville obtinrent satisfaction les premiers. Le duc les exempta de la taille et des aides avant que ne fut terminée l'enquête concernant la détresse des habitants de la campagne.

Comme celle-ci tardait, les habitants de la campagne, afin de ne plus être soumis aux charges fiscales dont ils ne pouvaient vraiment pas supporter le poids, gagnèrent en grand nombre la ville et des paroisses voisines.

L'enquête sur l'état de la misère des gens de la campagne fut confiée à Boucquet et à Macé, secrétaires du duc. Ils virent à Marcillé en juin 1479 et interrogèrent, sous la foi du serment, le chevalier Raoul du Hallay, sieur de Trozé, Jean et Mathelin d'Auvergne, Pierre Morel, Doms Perrondin et Moussaud, prêtres, Vissault et Dorgères, trésoriers de la fabrique, Lemoine, Bodin, Clouet...

Les secrétaires du duc ne se contentèrent pas de ces interrogatoires de gens réputés, dignes de foi. Ils visitèrent les maisons et constatèrent sur place une misère trop réelle qui valut aux intéressés l'exemption d'impôt demandée.

A l'issue de « la Guerre Folle », Marcillé eut encore à souffrir des passages des soldats. Tout au début du printemps de 1488, La Trémoille, « le chevalier sans reproche » s'empara, au nom du roi Charles VIII, de la forteresse de Marcillé qui tomba sans résistance. Les murs de la ville furent démolis.

VI

TROUBLES RELIGIEUX

Lors des troubles religieux qui désolèrent la France dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, les paroissiens de Marcillé, sous l'ardente autorité de leur recteur François Mancel, prirent parti pour Mercoeur contre le roi, alors que Vitré, à l'appel de sa dame, la comtesse de Laval, se rangeait du côté des Protestants.

A la Borderie, sur la route de Marcillé à Retiers, messire du Hallay donnait asile à un grand nombre de Protestants et de royalistes. François Mancel, à la tête de ses paroissiens et avec l'aide d'un moine jacobin, recteur de Retiers, sans doute lui-même suivi de fidèles fanatiques, assiégea le château en 1590. Il n'arriva pas à s'en emparer mais il parvint à y mettre le feu. La Borderie fut ravagée par l'incendie.

A la suite de cette expédition et à cause des guerres que se livraient dans le pays, avec des fortunes diverses, les Protestants et les Ligueurs _ en 1591 le seigneur de la Frosse, chef protestant, battit les Ligueurs du capitaine Mascardet au pont de Visseiche, à l'est de l'étang de Marcillé _ François Mancel dut se réfugier au Theil. Il trouva asile au château de la Rigaudière.

Le départ de François Mancel amena quelques troubles dans la vie religieuse de la paroisse. Pendant son absence, la garnison du château dut faire ses Pâques à la chapelle de la forteresse. Certains fidèles, en dépit des événements, n'hésitèrent pas à gagner la retraite de leur recteur pour recevoir de lui la bénédiction nuptiale. C'est ainsi que le 16 septembre 1592, François Mancel, ainsi qu'en fait foi le registre paroissial de Marcillé, administra le sacrement du mariage à Pierre Martin et à Guyonne Rabault, l'un et l'autre de Marcillé, en l'église du Theil.

Nous ignorons la durée de l'exil du recteur François Mancel. Nous savons seulement qu'en 1595, le calme, hélas, était loin de régner à Marcillé. Nous en tenons plusieurs preuves. Tout d'abord, c'est la célébration, le 23 janvier, de la première messe de Jean Mancel, neveu de François, récemment entré dans les ordres. Cette cérémonie se déroula un lundi « à raison des soldats qui étaient dans le pays ».

Puis, c'est la même année, le 15 avril, la destruction du château dans des conditions que nous exposerons plus loin. Enfin, c'est le 24 septembre, le baptême en l'église du Theil, d'un enfant de Marcillé, René Thébault, baptême qui ne put se dérouler dans l'église de Marcillé « à raison des troubles » précise le registre de catholicité.

Irritée du soulèvement de ses vassaux de Marcillé, contre le roi et le parti Huguenot, la comtesse de Laval décida la destruction du château de Riwallon le Vicaire. A sa requête, Jean d'Aumont, maréchal de France, comte de Châteauroux, gouverneur de l'armée du roi en Bretagne, démantela et livra aux flammes l'antique forteresse le 15 avril 1595, en la fête de saint Mars, comme en témoignent des notes marginales portées sur le registre paroissial de la dite année.

D'après la tradition locale, l'incendie dura trois semaines. Il ne devait en rester qu'un amas de cendres, de ruines, dont celles du donjon seulement sont actuellement nettement apparentes.

La paix allait bientôt revenir. Elle fut moins l'œuvre des armées de Jean d'Aumont que de la bonté légendaire du roi Henri IV. François Mancel put reprendre l'administration de sa paroisse qu'il céda bientôt, vu son grand âge, à son neveu Jean.

L'ardent Ligueur s'éteignit le 14 juillet 1605.

La paix recouvrée était la bienvenue. En 1598, au lendemain de troubles religieux, une immense misère affligeait le pays. La population, réduite de moitié, vivait sur des terres en friches, guettée par la famine, par la peste, par les loups.

VII

LA RÉVOLUTION

Au cours du XVIII^{ème} siècle, la maison de La Trémoille afféagea à des particuliers les douves et les terrains sur lesquels s'élevait le château de Marcillé. Quant au donjon, il ne fut l'objet d'aucun afféagement.

Le 15 septembre 1739 et le 2 septembre 1749, la maison de La Trémoille consentit des afféagements à M. Vissault des Pantières, « en considération des bons services rendus par le dit sieur des Pantières » moyennant une redevance annuelle et perpétuelle d'un boisseau d'avoine. Alloué, lieutenant civil et criminel de la baronnie de Vitré au siège de Marcillé, sénéchal et seul juge de la châtellenie de Piré, M. Vissault des Pantières exerçait les fonctions de magistrat depuis 25 ans lorsque la maison de La Trémoille consentit l'afféagement de 1749. Les terrains afféagés au sénéchal passèrent par héritage aux Lesage de La Haye puis par alliance aux Frangeul des Touches qui les transmirent aux Le Gonidec de Kerhalic.

Le 28 janvier 1740, la maison de La Trémoille consentit un afféagement au bénéfice de la demoiselle Girard, supérieure des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve. Ce fief fut nationalisé et vendu au sieur Garnon qui le céda à Piard de la Tannerie.

Le donjon écroulé, qui n'avait été l'objet d'aucun afféagement, fut considéré comme bien national et vendu le 17 janvier 1799. Piard de la Tannerie l'acquitta pour la somme de trente francs.

Avant même de devenir acquéreur du donjon, Piard de la Tannerie avait entrepris sa démolition. Il entendait avec ses pierres, bâtir sa maison, « à la sans culotte », face à la route du Rachapt en haut du tertre. Cette manière de faire suscita des incidents qui ne permirent pas à Piard de la Tannerie de poursuivre son œuvre de démolition, encore qu'il prétendait agir pour épargner des frais à la République !

